

Communication des organisations paysannes et chambres d'agriculture du Niger

Atelier national de validation, de l'Initiative 3N pour la sécurité alimentaire et le développement agricole durable – 22 Mars 2012

On a compris que l'I3N est une synthèse des politiques et stratégies existantes au niveau national, et prenant en compte les engagements du Niger notamment en Afrique de l'Ouest. C'est une bonne chose. Cependant, il sera quand même nécessaire de faire un inventaire afin de garder ce qui a marché, d'améliorer ce qui a moins bien fonctionné, et aussi de finaliser certains textes stratégiques où législatifs.

Le document explique que l'initiative 3N fait sienne et intègre la Stratégie de Développement Rural (SDR) en prenant en compte l'ensemble des axes qui avaient été définis. Parmi ces axes il y en a un sur lequel nous avons fait des commentaires lors du « Business meeting sur le financement du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA-P/SDR) en décembre 2010 ». Certains de ces commentaires nous semblent toujours d'actualités dans le cadre de l'Initiative 3N.

Au niveau des options et visions

Nous avons précisé pour le PNIA que : « les organisations professionnelles agricoles souhaitent que certaines options prisent au niveau régional, notamment dans la politique agricole de la CEDEAO, soient mieux exprimées et affirmées dans le document du Niger, en premier le rôle et soutien à l'exploitation agricole familiale (dans toutes ses fonctions et pas uniquement productives) et le principe de la souveraineté alimentaire.

Les organisations professionnelles agricoles estiment que l'Initiative 3N va bien dans le sens de la souveraineté alimentaire du Niger, conformément à la Constitution de la 7^{ème} République. C'est un grand pas en avant.

Par contre, le rôle et le soutien à l'exploitation agricole familiale et à l'exploitation pastorale nous semblent toujours insuffisamment exprimés et affirmés.

Au niveau du renforcement des capacités

Le troisième axe stratégique de la SDR, prévoit de « renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural ».

C'est bien mais... déjà dans le document du PNIA, les organisations professionnelles agricoles avaient noté une tendance à privilégier les institutions publiques et beaucoup moins les organisations rurales.

Dans le document de l'i3N on peut retrouver cette tendance. Il est quand même prévu 3 milliards pour renforcer les capacités du Haut Commissariat à l'initiative 3N, qui comprend des cadres chevronnés et expérimentés. On ne voit pas l'équivalent pour les organisations professionnelles agricoles.

Les organisations professionnelles agricoles ont différentes missions et fonctions dont des missions d'intérêt général. Il ne serait pas anormale qu'elles puissent bénéficier de

financement pour leurs activités, surtout dans une phase de développement et de monter en puissance, et en attendant que les revenus des exploitations et des filières augmentent et permettent un autofinancement plus important.

Pour les programmes antérieurs, c'était sur ce point « que le bas blesse » ...

Il nous semble que le bas blesse toujours.

Tout d'abord le renforcement des capacités n'est plus un axe à part entière, il est devenu un programme de l'axe 5 intitulé «Création d'un environnement favorable pour le développement agricole durable et la sécurité alimentaire ». Ce programme comprend :

- Le renforcement du dispositif d'appui-conseil aux producteurs (sous programme 1), c'était déjà le cas ;
- Le sous programme 2 constitue l'appui à la recherche, c'est indispensable.
- Le sous programme 3 ne présente pas les mêmes intitulés dans le document (page 56 et 64). Dans les deux cas il est prévu de réaliser les schémas régionaux et locaux d'aménagement et de gestion des ressources naturelles. Dans un cas il a été ajouté le renforcement des capacités organisationnelles des producteurs, transformateurs et OCB et associations des femmes et des jeunes (montant de 5 milliards pour l'ensemble).

Dans le cas du PNIA, les représentants des organisations professionnelles agricoles avaient jugé que la ligne « appui à la professionnalisation des acteurs et la concertation interprofessionnelle » de 2.080.000.000 F.CFA, soit 0,6% du budget, était « faible », et avait fait remarquer que la répartition des montants destinés au renforcement des capacités ne traduisait pas un bon équilibre entre les différents acteurs.

Sur ce point, nous trouvons que la situation ne s'est pas améliorée. La ligne renforcement de la professionnalisation des acteurs a disparu. Il n'est plus mentionné le renforcement des « organisations de producteurs ». Il s'agit sans doute d'un oubli, mais qui doit être réparé.

Page 56

Programme 5.1. Renforcement des capacités des acteurs	30 000	59,33	
Sous programme 5.1.1. Renforcement du dispositif d'appui/conseil de proximité étatique (ST) et non étatique (ONG, OP, Privé, Communes)	10 000		HC3N
Sous programme 5.1.2. Renforcement de la recherche scientifique et technologiques et des capacités de diffusion des résultats et savoirs faire locaux	10 000		MESS/RS
Sous programme 5.1.3. Réalisation et promotion des schémas régionaux et locaux d'aménagement et de gestion des ressources naturelles	5 000		MH/E
Sous programme 5.1.4. Renforcement des outils de planifications régionales et communales	2 000		MP/AT/DC
Sous programme 5.1.5. Renforcement des capacités du HC3N, pour les aspects d'animation, de coordination, de plaidoyer, de suivi évaluation et de mobilisation de l'ensemble des acteurs dans la mise en œuvre de l'initiative 3N	3 000		HC3N

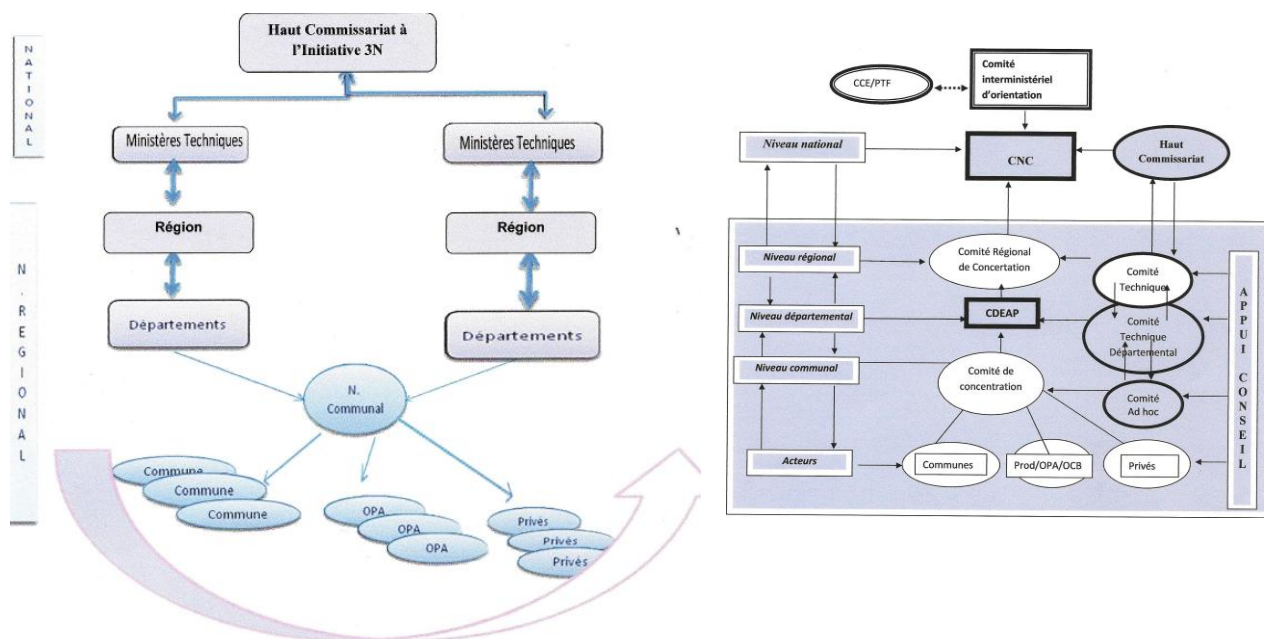
Il serait possible de répondre que l'ensemble des programmes de l'I3N est à destination des productrices et producteurs du Niger. C'est vrai mais cela repose la question de la place des organisations professionnelles agricoles : acteurs ou cibles des programmes ?

Cette question pose également le problème de la participation des organisations professionnelles agricoles dans le dispositif de gouvernance de l'I3N (concertations, pilotage, décisions, suivi, évaluation).

Une place des organisations professionnelles agricoles affirmée mais encore floue

Il est précisé que « l'atteinte des objectifs de l'initiative est soutenue par un mécanisme de gouvernance ascendant du niveau communal au niveau national impliquant l'ensemble des acteurs clés ».

Plusieurs acteurs institutionnels seront dès lors concernés/impliqués dans la mise en œuvre de l'initiative (voir schémas ci-dessous) ; chacun jouant le rôle correspondant à son niveau de responsabilité.



Si la place des organisations professionnelles agricoles est présentée comme primordiale dans la sécurité alimentaire et l'atteinte des objectifs de l'initiative 3N, il semble que les modalités de participation soient plus définies par « on nous participe » que par « on nous fait participer », pour reprendre l'expression d'un de nos représentants après lecture du document.

L'expérience de la SDR a montré qu'il semble nécessaire d'accorder plus de place aux représentants des organisations professionnelles dans les instances de décision, afin de tenir compte de leur diversité et de leur légitimité.

Les services techniques sont tous dépendants de l'Etat mais comptent toujours des représentants des différents ministères ou directions. Il semble intéressant de rechercher une certaine parité pour la participation des représentants des organisations professionnelles

Il nous semble important de rappeler que dans les acteurs clés, certains ont des représentativités et des légitimités différentes. Les représentants des organisations paysannes et des chambres d'agriculture sont des élus des productrices et producteurs comme les communes et les conseils régionaux sont des élus de la population.

Si les organisations professionnelles agricoles sont des partenaires ou acteurs principaux, il est souhaitable de bien définir leur rôle et place et de ne pas les « diluer » dans un groupe « société civile » pas toujours très bien défini.

Si cette volonté de mettre les organisations professionnelles agricoles comme acteurs et partenaires clés de l'initiative 3N existe, ce dont nous ne doutons pas, cela doit se traduire de manière beaucoup plus précise et complète dans les options relatives au financement et à la prise de décision à tous les niveaux (général, programmes, régions, etc.)

Enfin il est nécessaire de rappeler que les organisations professionnelles ne sont pas des structures hiérarchisées où le président décide seul. Les organisations professionnelles ont besoin de concertations pour dégager une position et des propositions consensuelles reflétant les préoccupations de tous les groupes socioprofessionnels, y compris les femmes et les jeunes.

Il faut prévoir ce temps de concertation. Une participation réelle et constructive des organisations professionnelles est à cette condition.

C'est vrai aujourd'hui dans le cas de l'Initiative 3N, mais cela doit se faire systématiquement pour l'ensemble des activités qui demandent une concertation.

On ne peut pas terminer sans attirer l'attention sur ... le peu d'attention qui a été donné à la mise en œuvre effective du Code pastoral, oublié dans le programme 14, mesures juridiques d'accompagnement.

Je vous remercie
